

Bulletin Municipal

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

Bilan communal de l'année 2010 :

Les bonnes nouvelles de l'année écoulée :

- La levée de l'« état d'alerte » sur le budget communal qui avait été instauré en 2008 par la préfecture.
- L'obtention des financements Etat, Région, Département pour un total de 53.75% du coût des travaux de rénovation-transformation de l'ancienne école.
- Le retour à un niveau de fréquentation du centre thermal avec 419 curistes médicaux pour un objectif de 420, ce qui donne de l'espoir pour l'avenir.
- L'acquisition par la commune pour 7.500 €, du mobilier du camping et de la « maison d'animations ».
- L'installation du gestionnaire du camping, Sébastien Chaumont, avec son épouse Véronique et leurs deux enfants Lauriane et Thibaut.
- Le bon résultat de la «remunicipalisation» du camping dont les bénéficiaires sont, pour l'essentiel, réinvestis dans la réhabilitation progressive des chalets, sanitaires et bornes électriques.
- L'autorisation de travaux pour la rénovation des bâtiments du centre d'accueil de la ville de Toulouse. L'ampleur du chantier rassure sur le devenir des activités sur la commune du premier employeur d'Aulus.
- L'annulation par le « contrôle de légalité », à la demande du conseil municipal d'Aulus (article ci-dessous), de la décision de la communauté de communes concernant le financement de l'office cantonal de tourisme. Le prélèvement effectué se révèle le plus élevé des huit communes du canton.
- L'obtention de l'enfouissement des lignes électriques « moyenne tension », malgré quelques désagréments provisoires, sécurise l'alimentation électrique du village et l'embellisse. Nous avons fait placer les gaines qui permettront le futur effacement de la « basse tension », du réseau téléphonique, et la

modernisation de l'éclairage public.

- L'annonce par la « Caisse d'épargne » de poursuivre les travaux derrière le « Grand Hôtel ».
- La réhabilitation de la cabane de Guzetou au dessus de l'étang de Guzet.
- L'arrivée de 3 familles sur Aulus avec 6 enfants



... et l'annonce de naissances pour le premier semestre 2011.

- Les réouvertures de « l'Etape » et du « Champ des neiges ».
- Le jugement du 8/01/2010 du tribunal administratif de Toulouse déclarant « nul et de nul effet » l'extrait d'une délibération inexistante du 20/02/2000, ayant servi à la vente à la SA IGIC de terrains communaux prétendument nus, sur lesquels fonctionne depuis 1991 la centrale électrique de « la Mouline ».

Des déceptions et interrogations :

- Le « torpillage » du dossier dit « Interreg 4 » que nous portions avec nos voisins espagnols de LLadore-Tabascan.
- L'interminable procédure de liquidation de la « Maison d'animation » du camping, malgré les courriers au liquidateur judiciaire, envoyés par le Préfet et le Trésorier Payeur Général, qui considèrent que la commune est propriétaire de cet établissement.
- L'attribution du nouveau permis pour déplacer la centrale hydroélectrique.



L'équipe municipale souhaite à toutes et à tous une bonne année 2011.

HYDROELECTRICITE

Dernières nouvelles.

Après deux refus successifs, le permis de reconstruire la centrale hydroélectrique de « la Mouline » a été accordé le 01/12/2010 à la société IGIC.

Nous vous avons informés que la SA IGIC avait déposé une demande de permis pour reconstruire la centrale hydroélectrique de « la Mouline » à côté de l'actuelle, sur un terrain acheté par cette société en 1990 ... terrain dont la caractéristique principale est qu'il ne peut pas être restitué à la commune, comme c'est le cas pour l'emplacement actuel contenant l'usine !

Quels que soient les motifs invoqués pour justifier le déplacement de l'usine : emplacement actuel inondable, modernisation des investissements nécessaires pour un nouveau contrat de 20 ans avec Edf,

personne n'est dupe.

La société IGIC tire parti du temps long de la justice et du fait qu'elle avait anticipé l'acquisition du terrain voisin de la parcelle initialement communale pour repositionner l'usine en s'appuyant sur les règles du code de l'Urbanisme. Elle tente d'éviter le risque de voir lui échapper des revenus annuels considérables, équivalents au budget communal.

Stratagème inacceptable.

Un « référé » (recours en justice motivé par l'urgence) contre ce permis est déposé par la commune. Il s'appuie, notamment, sur des demandes d'annulation d'autorisations de passages de conduites d'eau sur les parcelles privées. Les propriétaires considèrent que si le permis obtenu par IGIC hors de la parcelle communale A 1703 supportant l'actuelle centrale, était maintenu, ce serait le **reniement** des engagements pris par le Conseil Municipal lors de sa délibération du 30/07/1988 et qui justifierait le retrait de leurs autorisations.



Pour le volet pénal de l'affaire, Le Maire en tant que partie civile, a été entendu par le juge d'instruction.

Le Procureur de la République de Foix ayant transmis l'affaire du « faux en écriture publique et usage de faux » au pôle judiciaire de Toulouse, une instruction judiciaire est ouverte. Le Juge d'instruction désigné a convoqué Michel Veysière en tant que partie civile et l'a entendu le vendredi 4 novembre 2010.

OFFICE DU TOURISME

Le dernier bulletin municipal a fait état du différend qui opposait notre commune aux responsables du conseil communautaire sur le financement de l'Office de Tourisme Cantonal.

La participation d'Aulus ayant été augmentée de 70% et Aulus étant la première commune du canton (devant Seix), à financer l'office de tourisme.

Notre intervention auprès du « contrôle de

légalité » a été entendue : une nouvelle discussion doit avoir lieu entre la communauté de communes et les communes pour une répartition plus équitable du financement.

Pour l'année 2010, le Conseil Municipal a accordé la participation imposée afin de ne pas mettre en péril l'Office de Tourisme Cantonal et d'assurer son équilibre financier.

NIVEAU DES REVENUS A AULUS : UNE LEGENDE QUI TOMBE

Que de fois avons-nous entendu :

« à Aulus, augmentez les impôts vous n'en payez pas assez ! ».

Et cela à l'occasion de différends : notamment au moment du financement de l'office du tourisme cantonal, de la « mise en état d'alerte » du budget communal d'Aulus en 2008, et de la parution du classement des communes du canton selon leur niveau d'imposition (Aulus étant classée en 5^{ème} position derrière Seix, Ercé, Oust, Ustou et devant Couflens, Soueix et Sentenac).

Et les représentants d'Aulus de rétorquer à nos détracteurs qu'ils ont 80 ans de retard, que la réalité Aulusienne n'a plus rien à voir avec l'apogée de l'hôtellerie florissante de la belle époque !



Une étude de l'Insee sur les revenus moyens mensuels pour les 8 communes du canton vient à point nommé remettre la réalité en place :

Les revenus moyens par famille à Aulus sont de : 1367 €, soit en 5^{ème} position
Derrière : Soueix (2028 €), Oust (1922 €), Seix (1675 €) et Ercé (1388 €),
Devant Sentenac (1251 €), Ustou (1127 €), Couflens (1053 €).

Les revenus moyens par ménage actif à Aulus sont de : 1489 €, soit en 5^{ème} position
Derrière : Soueix (2369 €), Ercé (1681 €), Oust (1621 €), Seix (1500 €),
Devant Sentenac (1385 €), Ustou (1193 €), Couflens (1059 €).

Les revenus moyens d'un ménage retraité à Aulus sont de : 1223€, soit en 4^{ème} position
Derrière Oust (2413 €), Seix (1821 €), Soueix (1807 €),
Devant Ercé (1152 €), Couflens (1063 €), Ustou (1017€), Sentenac (974 €).

En conclusion, il apparaît que le classement d'Aulus en 4^{ème} position pour les impôts, correspond au même classement que le revenu moyen des retraités du canton, et qu'il est supérieur au classement du revenu des familles et ménages du canton, actifs, soit en 5^{ème} position.

TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Lors des séances du 28/11/2009 et 06/02/2010, le Conseil Municipal a adopté le projet de transformation de l'ancienne école. Le dernier coût prévisionnel servant de base aux dossiers de subvention est de 350.000 €HT pour une superficie portée à 440 m². Le plan de financement définitif est maintenant arrêté. L'autofinancement à la charge de la commune est passé de 24% à 40.54%



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES

L'épisode neigeux du 4 et 5 mai 2010 conjugué à la rupture de la ligne Haute Tension, est resté dans les mémoires des habitants comme une situation douloureuse. Le village a été plongé dans le froid et la nuit pendant 36 H comme l'ont été, hélas, beaucoup de villages en Ariège.

Suite aux différents échanges entre les représentants de la commune, Mr le Préfet, son Secrétaire Général et la direction de ERDF, nous avons eu la satisfaction d'apprendre qu'après de longues années d'immobilisme, le dossier d'enfouissement des lignes Haute Tension par ERDF était devenu prioritaire et qu'il intégrait les lignes spécifiques du village et de

Latrape.

Ces travaux sont maintenant dans l'essentiel, terminés. L'ancien transformateur de la gare a été détruit et les lignes Haute Tension enlevées.

Lors de cette opération, nous avons prévu les futurs travaux d'effacement des lignes Basse Tension, éclairage public et France Télécom en enfouissant les gaines nécessaires pour les secteurs de l'entrée du village, la route du col d'Agnes depuis le pont jusqu'au nouveau transformateur, les chemins du Moulin et des Thermes, et l'éclairage public de l'aire de camping car ; ce qui représentera pour la commune, un coût de 40.415€ HT pour près de

3km de gaines.

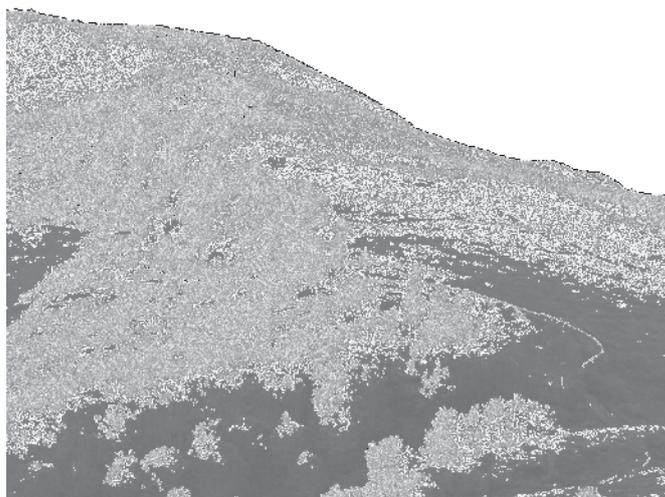
La programmation est maintenant à établir avec le Syndicat d'Electrification en sachant que commenceront en 2011 les travaux d'effacement des lignes aériennes du haut du village. Le projet global de sécurisation électrique et d'amélioration paysagère avance.

Nous n'oublions pas les difficultés et désagréments rencontrés lors de la déconnexion du réseau aérien vers le nouveau réseau souterrain. ERDF nous prie d'insérer et de vous faire part de toutes leurs excuses pour les fortes incidences subies notamment sur le haut du village.



Le quartier de la gare sans le transformateur





L U G E D ' E T E D E G U Z E T

1700 mètres de long, 350 mètres de dénivelé.

Le rail est en place sur 70% du parcours. Les 4 tunnels prévus ont été réalisés mais l'un d'entre eux s'est effondré. Heureusement plus de peur que de mal ! Les travaux reprendront au printemps pour une mise en service à l'été 2011, nous dit-on.

Le coût :

Prévisionnel global (Luge, VTT, espace ludique) : 1.780.000 € HT, totalement supportés par les finances publiques (Etat et Europe 24,2% au titre du plan de relance et de « compensation » de la fermeture de Ledar (!), Région et Conseil général 37,9%, Communauté de communes 37,9% couverts par un emprunt).

Il nous reste à souhaiter que cet aménagement très lourd pour les finances publiques soit suffisamment attractif pour couvrir les emprunts. Sinon, la fiscalité locale en pâtira.

La question de l'exploitation :

Elle se négocie avec « Alti-service » à qui serait confiée la gestion moyennant le paiement d'une prestation à cette société.

On peut regretter que cette société, qui n'a pas mis un centime dans l'investissement, ne prenne une fois de plus aucun risque financier ... attendant simplement de voir venir ... la rentabilité de l'affaire.

Prix du tour de luge (remontée et descente) : bien qu'encore non fixé, il tournera autour de 9 à 10 € avec une variété de formules possibles (forfaits divers, prix de groupes, liaison avec ski et remontées pour VTT...).

M I S E S A U P O I N T

- Le Maire tient à préciser que l'Entreprise qui a reconstruit la maison en face du bar de « l'Etape » et qui s'alimente en électricité au tableau voisin appartenant à la commune, le fait en accord avec la Mairie. Il est convenu avec l'entrepreneur qu'il paiera la différence de consommation avec le relevé du mois d'août 2010 lors de son départ.

- Plusieurs questions étant posées quant au renouvellement du bail de la Mairie avec la gérante du

« Petit marché », le Maire précise que nous lui avons fait part des remarques émises par la clientèle et que le conseil Municipal a considéré, que le positif l'emportant sur le négatif, la gérante n'ayant pas rompu le contrat, nous le continuons par tacite reconduction.

NOUVELLES DU PARC NATUREL REGIONAL

Porteurs de projets :

Les porteurs de projets qui entrent dans le cadre de la convention territoriale du PNR (voir mesures de 6 à 13 de la convention territoriale téléchargeable sur le site du PNR), peuvent bénéficier d'une aide du syndicat mixte du PNR.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} mars 2011.

Tout public est concerné par cette démarche de mise en valeur de notre territoire :

- Reconnaissance du patrimoine bâti et archéologique (ex : façades enduits chaux et couvertures ardoises, formations pour les artisans).
- Valorisation du patrimoine naturel, des espèces sauvages et domestiques. (ex : améliorer la connaissance du patrimoine naturel, espèces animales et végétales)
- Pérennisation et développement d'une agriculture d'excellence. (ex : la marque « parc », valorisation circuits courts, diversification)
- Développement des potentialités offertes par la forêt.
- Adaptation de l'économie touristique en adéquation avec la charte du tourisme

durable.

- Plan énergie-climat.
 - Promotion des savoirs faire locaux
- Les collectivités, particuliers, propriétaires privés, forestiers, agriculteurs, associations diverses et pastorales, les fédérations chasse et pêche, etc, peuvent bénéficier de cette démarche de qualité.

Les projets éligibles sont consultables en Mairie (contactez Martine Papaix ou le PNR tel : 0561027169), consultez la convention territoriale sur :

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

Marque « Parc » :

Le PNR prévoit cette année de « marquer » plusieurs produits fabriqués sur le territoire du Parc Naturel Régional. L'objectif de cette démarche étant de valoriser ces produits authentiques.

Par exemple, un des critères de sélection pour obtenir la marque « Parc » est que les ingrédients pour la fabrication soient issus du territoire. Ainsi sera uniquement « marqué » le fromage fabriqué à partir du lait produit sur le PNR.

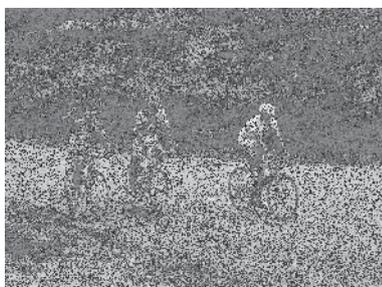


Périmètre du Parc
 (Foix n'est pas
 inclus dans le
 PNR).

E C H O S D I V E R S

L'arbre de Noël des enfants comme chaque année offert par les élus a rassemblé le 21 décembre les enfants du village et leurs parents en présence du Père Noël qui leur a apporté des livres, un goûter et une animation. Quant à nos anciens, un panier garnis leur a été offert par la municipalité.

gendarmerie et à la société IGIC propriétaire du véhicule.



Vœux du Conseil Municipal du 30 décembre 2010 : En présence de plus de 80 participants



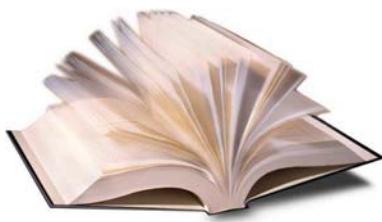
Tour de France :

Le 16 juillet prochain la grande étape de montagne Saint-Gaudens-Plateau de Beille passe par Aulus (sens col de Latrape, village d'Aulus, montée du col d'Agnes). Lors du dernier passage en 2009 la traversée d'Aulus a été ignorée par la TV ! Espérons que cette année nous serons mieux traités, c'est ce que nous avons demandé.

pays, organisé par « AÏKI DOJO DE LA MONTAGNE » se tiendra à Aulus sous l'égide d'un grand maître japonais, du 24 au 30 juillet 2011 (c'est pour cette raison que les journées « Livre et montagne » sont avancées aux 9 & 10 juillet). Un dojo de 300 m2 doit être installé au parc thermal sous un chapiteau. Ces formateurs accompagnés de leurs familles seront logés sur Aulus.



Fête de la Saint Vincent : La traditionnelle fête de la Saint Vincent a réuni près de 90 personnes à la salle du temps libre. La neige était au rendez vous.



Un véhicule 4X4 vide, stoppé dans sa chute par la végétation, a été découvert par des promeneurs le 8 décembre dans la pente du « pas de l'enfer » au lieu-dit « l'Ichart », chemin de la cascade d'Ars. Aucune déclaration d'accident n'ayant été faite, la Mairie a signalé le fait à la

IV èmes journées « Livre et montagne » :

Elles auront lieu à Aulus le week-end des 9 et 10 juillet 2011 sur le thème « Randonnées-thermalisme-santé ».

Aïkido à Aulus :

Un stage international de soixante formateurs de tous

Réouverture du restaurant « Les Champs des neiges » à Latrape :

Après la réouverture de « l'Etape » c'est une autre bonne nouvelle pour Aulus. Jean-Pierre Faur a rénové l'ancien restaurant et, l'a mis au goût du jour, et reprend le flambeau de la restauration familiale faite de boudin aux pommes, ris de veau, coq au vin, canards à l'orange ... que de bons souvenirs !

FIGURE D'AULUS



Jean Ané « Léon » dit « eth jugé », est décédé en 1957. Né dans les années 1880, il avait connu la rude vie des bergers en montagne, au « trou d'Ars » dans la haute vallée près de la frontière.

Le « touec » fait de pierres sèches et couvert de mottes d'herbes retournées, l'abritait pendant les mois d'été. Là-haut, rare était le combustible pour le feu ; les longs jours où le mauvais temps sévissait, il fallait tout de même garder les vaches et les traire pour fabriquer le fromage. Les randonneurs de passage appréciaient qu'il leur offre du petit lait.

Il fût l'un des derniers pâtres en haute altitude à une époque où il fallait défendre le troupeau contre les attaques de l'ours.



Ci-dessus photo manquante sur notre bulletin précédent :
Marie Ané "Léon"

NOS DEUILS

7 décès ont endeuillé le village cette année

Monsieur Bonnet Yves décédé le 25 janvier 2010 à l'âge de 72 ans.

Monsieur Galin Jean François le 18 mars 2010 à l'âge de 56 ans.

Madame Bonnet Elisabeth le 27 mars 2010 à l'âge de 92 ans.

Monsieur Galin Jean Pierre le 21 juin 2010 à l'âge de 92 ans.

Madame Trocellier Hermine le 29 mai 2010 à l'âge de 101 ans.

Madame Amiel Eleonore le 06 décembre 2010 à l'âge de 89 ans.

Madame Lestienne Gabrielle le 27 décembre 2010 à l'âge de 86 ans.

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

Mairie Tél. 0561 96 00 87

Email : commune-daulus-les-bains@wanadoo.fr et www.aulus-les-bains.fr